

T S A AUDIT

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Montpellier

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Nîmes

Jean-Michel OUVRELLE
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

INITIATIVE GARD

904, avenue Maréchal Juin

NIMES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Exercice clos le 31 décembre 2018



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018



A l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **INITIATIVE GARD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi qu'une correcte application,
- estimations comptables significatives : l'appréciation des risques sur créances fait l'objet d'une méthode arrêtée par le conseil d'administration et qui nous semble correspondre à une application satisfaisante du principe de prudence,
- présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les comptes annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2018,
- eu égard à la taille de l'association, certaines procédures de contrôle interne peuvent être réduites ; en conséquence, nous avons procédé à des contrôles comptables de substitution.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX SOCIETAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier ou dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

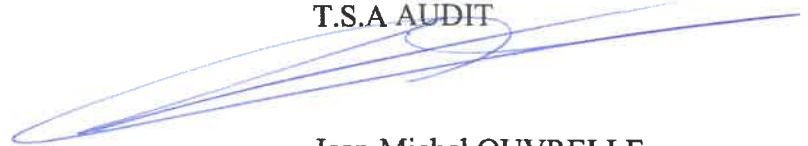
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes,
le 13 juin 2019
le Commissaire aux Comptes
T.S.A AUDIT



Jean-Michel OUVRELLE

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018 (12 mois)				31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 839	3 990	848	0,02	95	0,00
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	3 610 972	468 564	3 142 408	59,31	2 939 157	59,91
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	3 615 810	472 555	3 143 256	59,33	2 939 252	59,91
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
Autres	442 887		442 887	8,36	349 146	7,12
Valeurs mobilières de placement	6 000		6 000	0,11	6 000	0,12
Instrument de trésorerie						
Disponibilités	1 705 940		1 705 940	32,20	1 611 753	32,85
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	2 154 827		2 154 827	40,67	1 966 899	40,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 770 637	472 555	5 298 083	100,00	4 906 151	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 749 669	89,65	4 428 025	90,25
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-267 632	-5,04	-308 527	-6,28
Résultat de l'exercice	41 057	0,77	30 342	0,62
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	663 118	12,52	666 492	13,58
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	5 186 212	97,89	4 816 332	98,17
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 047	0,08	5 823	0,12
Autres	107 824	2,04	82 841	1,69
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			1 155	0,02
TOTAL(IV)	111 871	2,11	89 819	1,83
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 298 083	100,00	4 906 151	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
Montants nets produits d'expl.									
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			285 195	86,87	247 280	84,50	37 915	15,33	
Cotisations			26 840	8,18	22 950	7,84	3 890	16,95	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			13 871	4,23	15 519	5,30	-1 648	-10,61	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			2 399	0,73	6 900	2,36	-4 501	-65,22	
Sous-total des autres produits d'exploitation			328 305	100,00	292 649	100,00	35 656	12,18	
Total des produits d'exploitation (I)			328 305	100,00	292 649	100,00	35 656	12,18	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations			5 353	1,63	4 790	1,64	563	11,75	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			12 405	3,78	19 097	6,53	-6 692	-35,03	
Autres intérêts et produits assimilés			2 670	0,81	725	0,25	1 945	268,28	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			140 136	42,68	65 640	22,43	74 496	113,49	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			160 564	48,91	90 252	30,84	70 312	77,91	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			488 869	148,91	382 901	130,84	105 968	27,68	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			488 869	148,91	382 901	130,84	105 968	27,68	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			2 043	0,62	959	0,33	1 084	113,03	
Services extérieurs									
Autres services extérieurs			45 991	14,01	45 480	15,54	511	1,12	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 239	0,38	809	0,28	430	53,15	
Salaires et traitements			194 857	59,35	152 097	51,97	42 760	28,11	
Charges sociales			72 134	21,97	55 492	18,96	16 642	29,99	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	174	0,05	549	0,19	-375	-68,30
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	11	0,00	10	0,00	1	10,00
Total des charges d'exploitation (I)	316 450	96,39	255 395	87,27	61 055	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	87 663	26,70	72 396	24,74	15 267	21,09
Intérêts et charges assimilées	39 438	12,01	19 036	6,50	20 402	107,18
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	127 101	38,71	91 432	31,24	35 669	39,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	4 262	1,30	5 733	1,96	-1 471	-25,65
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	447 813	136,40	352 559	120,47	95 254	27,02
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	41 057	12,51	30 342	10,37	10 715	35,31
TOTAL GENERAL	488 869	148,91	382 901	130,84	105 968	27,68

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE Comptes annuels 2018

Faits caractéristiques de l'exercice

L'association INITIATIVE GARD est membre d'Initiative France qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements ANC 2015-06 relatif au Plan Comptable Général et CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion des plateformes Initiative France.

A compter de l'exercice 2011, l'association INITIATIVE GARD applique les normes comptables Initiative France dans le cadre d'une méthode préférentielle de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi qu'au référentiel de normes Initiative France.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie.

La méthode de calculs de la dépréciation appliquée lors de la clôture des comptes 2018 est la suivante :

- En cas de cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours ou de redressement judiciaire en cours, la méthode est identique à celle préconisée par Initiative France (soit 100 % du solde), sauf si le débiteur a accepté la mise en place d'un plan d'apurement de sa dette, sur une durée de moins de 5 ans, et qu'il en honore les échéances;
- Provision au-delà de 3 échéances non honorées : 100 % du solde sauf si le débiteur a accepté la mise en place d'un plan d'apurement de sa dette, sur une durée de moins de 5 ans, et qu'il en honore les échéances.

Fonds associatifs

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

DECOMPOSITION DU RESULTAT NET COMPTABLE

	Déficit	Excédent
RESULTAT NET COMPTABLE		41 057 €
Dont part du résultat de fonctionnement		23 610 €
Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêts	35 026 €	
Dont part du résultat lié à la variation de la provision sur prêts		52 473 €

DECOMPOSITION DU RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRETS

	Charges	Produits
Honoraires recouvrement/ Huissiers	2 416 €	
Frais bancaires	3 986 €	
Pertes sur prêts Irrécouvrables	39 438 €	
IS sur revenus de capitaux	4 262 €	
Intérêts retard sur prêts		2 540 €
Intérêts sur placements		12 535 €
Total	50 101 €	15 075 €

Résultat sur l'activité prêts	35 026 €	Déficit
--------------------------------------	-----------------	----------------

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions par cession ou par mise hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations corporelles Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 911 €	927 €	- €	4 838 €
TOTAL	3 911 €	927 €	- €	4 838 €

AMORTISSEMENTS

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions par cession ou par mise hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations corporelles Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 816 €	174 €		3 990 €
TOTAL	3 816 €	174 €	- €	3 990 €



ETAT DES ECHEANCES DES PRETS (AVANT PROVISION POUR DEPRECIATION)

	Prêts au 31 décembre 2017	Prêts accordés en 2018	Prêts versés en 2018	Remboursements en 2018	Prêts au 31 décembre 2018
Nombre :	682	141	140		704
Montant :	3 460 194 €	1 634 500 €	1 619 935 €	1 429 720 €	3 610 972 €

ETAT DES PROVISIONS SUR PRETS

	Provision au 31 décembre 2017	Dotation 2018	Reprise 2018	Provision au 31 décembre 2018
Nombre de prêts concernés :	84	16	48	80
Montant :	521 036 €	87 663 €	140 136 €	468 563 €
Montant de la prov. / Montant des Encours de prêts	15,06%			12,98%
Nbre de prêts dépréciés / Nbre total prêts en cours	12,32%			11,36%

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptable de l'annexe du Bilan, l'Association Initiative Gard applique les préconisations de Initiative France. De plus, de manière prudentielle, Initiative Gard provisionne l'intégralité de la créance en cas de plan d'apurement supérieur à 5 ans.

Ainsi, pour information, au 31/12/2018, suivant les seules préconisations de Initiative France, le nombre de prêts concernés par la provision serait de 51 pour un montant de 341 201 €.

ETAT DES PERTES SUR PRETS

	31 décembre 2017	2018	31 décembre 2018
Nombre de prêts concernés :	67	4	71
Montant :	267 665 €	39 438 €	307 103 €
Montant des perts / Prêts depuis l'origine :	1,71%		1,78%
Nbre de prêts perdus / Nbre depuis origine :	4,15%		4,04%

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	31/12/2018	Échéances en retard	Échéances 2019	Échéances à plus d'1 an
Prêts	3 610 972 €	369 000 €	1 250 885 €	2 360 087 €
Subv. Fonctionnement à recevoir	403 586 €	- €	303 586 €	100 000 €
Subv. Fonds de capitalisation à recevoir	36 140 €	- €	36 140 €	- €
Divers produits à recevoir	3 162 €	- €	3 162 €	- €
Organismes sociaux	- €		- €	- €
Autres créances	- €	- €	- €	- €
TOTAL	4 053 859 €	369 000 €	1 593 772 €	2 460 087 €

ÉTAT DES DETTES	31/12/2018	Échéances 2019	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 047 €	4 047 €	- €
Dettes fiscales et sociales	37 044 €	37 044 €	- €
Autres dettes	70 780 €	70 780 €	
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €
TOTAL	111 871 €	111 871 €	- €

TABLEAU DE SUIVI DES APPORTS SANS DROIT DE REPRISE

Fonds associatifs sans droit de reprise	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Apports prives	782 450 €	88 070 €	- €	870 520 €
Apports Département	1 100 980 €	- €	- €	1 100 980 €
Apports Région	451 190 €	- €	- €	451 190 €
Apports Communes/Intercommunalités	1 758 825 €	240 754 €	- €	1 999 579 €
Apports Charbonnage Alès	30 490 €	- €	- €	30 490 €
Apports Feder	376 278 €	- €	- €	376 278 €
Apports Fnadt Etat	30 490 €	- €	- €	30 490 €
TOTAL	4 530 703 €	328 824 €	- €	4 859 527 €

TABLEAU DE SUIVI DES APPORTS AVEC DROIT DE REPRISE

Fonds associatifs avec droit de reprise	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Caisse des dépôts et consignations	708 126 €	- €		708 126 €
TOTAL	708 126 €	- €	- €	708 126 €

ETAT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ACCORDEES EN 2018

ORGANISMES	Reçu	A recevoir	Total
NACRE 2014	164 €	219 €	383 €
NACRE 2015	1 617 €	219 €	1 836 €
NACRE 2016	13 518 €	2 245 €	15 763 €
NACRE 2017	63 656 €	14 188 €	77 844 €
Fonds Social Européen	- €	60 000 €	60 000 €
Département GARD	39 870 €	- €	39 870 €
Région Occitanie	- €	163 115 €	163 115 €
Bassin de Nîmes	4 870 €	- €	4 870 €
Bassin Gard Rhodanien	- €		- €
Convention QPV	- €	13 600 €	13 600 €
Revitalisation	4 620 €	- €	4 620 €
			- €
TOTAL	128 316 €	253 586 €	381 901 €

ETAT DES SUBVENTIONS SUR EXERCICES ANTERIEUR A RECEVOIR

ORGANISMES	Montant à recevoir en début d'exercice	Versements recus en cours d'exercice	Révision du montant de la subvention	Solde à recevoir en fin d'exercice
FSE 2015	50 000 €	- €	- €	50 000 €
FSE 2016	50 000 €	- €	- €	50 000 €
FSE 2017	50 000 €	- €	- €	50 000 €
TOTAL	150 000 €	- €	- €	150 000 €

ETAT DES FONDS DE CAPITALISATION ACCORDES EN 2018

ORGANISMES	Reçu	A recevoir	Total
Apports privés	87 300 €	770 €	88 070 €
Apport Région			- €
Apports Communes/Intercommunalités	205 384 €	35 370 €	240 754 €
TOTAL	292 684 €	36 140 €	328 824 €

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Répartition par nature de charges	31/12/2018 Débit	31/12/2017 Débit
861 - Mise à disposition gratuite de locaux par la Chambre de Métiers	12 695	13 698
864 - Valorisation du bénévolat	40 354	27 119
864 - Participation en nature CCI GARD (réalisation Dossiers)	40 000	40 000

Répartition par nature de ressources	31/12/2018 Débit	31/12/2017 Débit
870 - Bénévolat	80 354	67 119
871 - Prestations en nature	12 695	13 698

L'évaluation des avantages en nature liés à la mise à disposition gratuite des locaux inclut également les frais d'affranchissement et de photocopie pris en charge par la Chambre de Métiers du Gard pour le compte de l'association Initiative Gard.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait apparaître 791,25 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 51 €/heure (valorisation Initiative France) donne un montant de 40353,75 €.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance		31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation			1 155
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Total			1 155

Charges constatées d'avance		31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Total			

ENGAGEMENTS DONNÉS

Les 18 prêts d'honneur accordés par les comités d'agrément et non actés à la clôture de l'exercice ainsi que 2 avances remboursables représentent un engagement donné pour un montant de 25600€

REMUNERATION CADRES DIRIGEANTS

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.